

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 25 juin 2018 portant création de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE1817559A

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-1 à D. 337-25-1 ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2003 modifié fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2014 relatif à l'obtention de dispenses d'unités aux examens du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle peuvent conserver des notes qu'ils ont obtenues ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative « Coiffure, esthétique et services connexes » en date du 20 mars 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Il est créé la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

Sa présentation synthétique fait l'objet d'une annexe introductive jointe au présent arrêté.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification sont définis respectivement en annexe Ia et annexe Ib du présent arrêté.

Art. 3. – Les unités constitutives et le règlement d'examen de cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle sont fixés respectivement en annexes IIa et IIb du présent arrêté.

La définition des épreuves est fixée en annexe IIc du présent arrêté.

Art. 4. – La préparation à cette spécialité de certificat d'aptitude professionnelle comporte une période de formation en milieu professionnel de douze semaines définie en annexe III du présent arrêté.

Art. 5. – Chaque candidat précise au moment de son inscription s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou progressive, conformément aux dispositions de l'article D. 337-10 du code de l'éducation.

Dans le cas de la forme progressive, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit. Il précise également s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Art. 6. – Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 22 avril 2008 modifié définissant et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle « Esthétique Cosmétique Parfumerie » et les épreuves de l'examen organisé conformément aux dispositions du présent arrêté sont précisées en annexe IV du présent arrêté.

Toute note obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté du 22 avril 2008 susmentionné est, à la demande du candidat, et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 7. – La première session de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2020.

La dernière session du certificat d'aptitude professionnelle organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 avril 2008 susmentionné aura lieu en 2019. A l'issue de cette session, l'arrêté du 22 avril 2008 précité est abrogé.

Art. 8. – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 juin 2018.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
J.-M. HUART

ANNEXE

Annexe introductive



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Certificat d'Aptitude Professionnelle

ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

SOMMAIRE

ANNEXE I Référentiels du diplôme

Ia – Référentiel des Activités Professionnelles

Ib – Référentiel de certification

Compétences et savoirs associés

ANNEXE II Modalités de certification

Ila – Unités constitutives du diplôme

Ilb – Règlement d'examen

Ilc – Définition des épreuves

ANNEXE III Période de Formation en Milieu Professionnel**ANNEXE IV Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme**

TABEAU DE SYNTHÈSE ACTIVITÉS – COMPÉTENCES – UNITÉS
CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie

Activités	Blocs de compétences	Unités
<p align="center">Pôle 1 – Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds Soins de beauté et de bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds - Réalisation de maquillage du visage - Information, conseil et conduite d'une prestation UV 	<p align="center">Bloc n° 1 – Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds Soins de beauté et de bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques - Mettre en œuvre des protocoles de maquillage du visage 	<p align="center">UNITE UP 1</p> <p align="center">TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DES MAINS ET DES PIEDS</p>
<p align="center">Pôle 2 – Techniques esthétiques liées aux phanères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une épilation - Réalisation d'une coloration des cils ou sourcils - Réalisation de soins des ongles - Réalisation de maquillage des ongles 	<p align="center">Bloc n° 2 – Techniques esthétiques liées aux phanères</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères - Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles 	<p align="center">UNITE UP 2</p> <p align="center">TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES</p>
<p align="center">Pôle 3 – Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil et identification des attentes, des motivations et des besoins de la clientèle - Conseil et vente de prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques - Suivi et fidélisation de la clientèle - Mise en valeur et promotion de produits, de prestations - Organisation du planning de rendez-vous - Participation à la vie d'un institut de beauté et de bien-être 	<p align="center">Bloc n° 3 – Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir et prendre en charge la clientèle - Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques - Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations - Organiser un planning de rendez-vous - Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être 	<p align="center">UNITE UP 3</p> <p align="center">CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE : Relation avec la clientèle et vie de l'institut</p>

	<p>Bloc n° 4 - Français et Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique</p> <p>Français</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer - Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire - Devenir un lecteur compétent et critique - Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle. <p>Histoire-géographie et Enseignement moral et civique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures - Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace - Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un document selon des critères donnés - Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement quotidien 	<p style="text-align: center;">UNITE UG 1</p> <p style="text-align: center;">Français et Histoire- Géographie – Enseignement moral et civique</p>
	<p>Bloc n° 5 - Mathématiques – Sciences physiques et chimiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher, extraire et organiser l'information - Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité - Expérimenter - Critiquer un résultat, argumenter - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit - Argumenter avec précision - Mettre en œuvre un protocole expérimental en utilisant les outils appropriés, y compris informatiques - Participer à la conception d'un protocole - Rendre compte oralement ou par écrit d'une activité expérimentale - Respecter les règles de sécurité 	<p style="text-align: center;">UNITE UG 2</p> <p style="text-align: center;">Mathématiques Sciences physiques et chimiques</p>
	<p>Bloc n° 6 - Education physique et sportive</p> <p>Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance motrice maximale 	<p style="text-align: center;">UNITE UG 3</p> <p style="text-align: center;">Education physique et sportive</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains - Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique - Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif - Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité 	
	<p>Bloc n° 7 – Langue vivante</p> <p>Compétences de niveau A2 du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'exprimer oralement en continu - Interagir en langue étrangère - Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère 	<p>UNITE UG 4</p> <p>Langue vivante</p>
	<p>Bloc facultatif</p> <p>Arts appliqués et cultures artistiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des moyens d'expression, des techniques et des méthodes élémentaires impliqués dans toute démarche artistique - Se repérer dans l'histoire de l'art par la connaissance de quelques œuvres, auteurs et mouvements relevant du patrimoine comme de la création contemporaine 	<p>UNITE UF</p> <p>Arts appliqués et cultures artistiques</p>

ANNEXE Ia
Référentiel des activités professionnelles
Certificat d'Aptitude Professionnelle Esthétique Cosmétique Parfumerie

1. CHAMP D'ACTIVITÉ

1.1 – Définition

Le ou la titulaire du C.A.P. Esthétique Cosmétique Parfumerie est un(e) professionnel(le) qualifié(e) spécialisé(e) en :

- techniques de soins esthétiques visage, mains et pieds
- techniques de maquillage visage et ongles
- techniques esthétiques liées aux phanères
- conseil à la clientèle et vente de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de produits de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
- conseil à la clientèle et vente de prestations esthétiques

Il(elle) conduit les activités professionnelles de l'institut de beauté et de bien-être.

1.2 – Les secteurs d'activité

Le ou la titulaire du C.A.P. Esthétique Cosmétique Parfumerie exerce son activité en qualité de salarié(e) ou de non salarié(e) dans les secteurs suivants :

- Instituts de beauté et de bien-être :
 - Indépendants, franchisés ou affiliés
 - En établissements de thalassothérapie, de balnéothérapie
 - En établissements de tourisme, centres de vacances, de loisirs, de remise en forme
 - En établissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées
 - Mobiles, à domicile
- Centres esthétiques spécialisés (*) : beauté des ongles, bronzage, épilation, maquillage
- Parfumeries (*)
- Parapharmacies
- } Avec ou sans activités esthétiques intégrées
- Salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées (*)
- Entreprises de distribution au public de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle

(*) – (indépendant, franchisé, ou affilié)

1.3 – Les emplois et fonctions

Définition de l'emploi	Caractéristiques de l'emploi
Esthéticien(ne) qualifié(e)	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds ● Réalisation d'épilation, de coloration des cils et sourcils ● Réalisation de soins des ongles ● Réalisation de maquillages du visage et des ongles ● Accueil et suivi de la clientèle ● Conseil, vente de prestations esthétiques et de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques ● Mise en valeur des produits, des prestations ● Gestion des plannings de rendez-vous, du stock, des encaissements
Conseiller(ère) de vente auprès de la clientèle (*)	<ul style="list-style-type: none"> ● Gestion de l'espace de vente ● Présentation et promotion des nouveaux produits, des prestations et des matériels
Chef(fe) d'entreprise (*)	<ul style="list-style-type: none"> ● Conduite de l'institut de beauté et de bien-être

(*) Ces emplois intègrent les caractéristiques d'emploi de l'esthéticien(ne) qualifié(e)

1.4 – Les conditions générales d'exercice

- L'activité de l'esthéticien(ne) est conditionnée par le respect de l'article 16 de la loi du 5 juillet 1996 et du décret 98-246 du 2 avril 1998, modifiés.
« Toute personne exerçant des soins esthétiques autres que médicaux et paramédicaux, des modelages esthétiques de confort sans finalité médicale, doit justifier d'une qualification professionnelle ou être sous le contrôle effectif et permanent d'une personne qualifiée ».
- Au cours de l'exercice de sa profession, la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets est soumise au **décret n° 2013-1261 du 27 décembre 2013** relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets **modifié par le décret n° 2016-1848 du 23 décembre 2016** relatif à la formation des professionnels qui mettent un appareil de bronzage à disposition du public ou qui participent à cette mise à disposition. **L'arrêté du 29 juin 2017** relatif à la formation préalable à la mise à disposition ou à la participation à la mise à disposition d'un appareil de bronzage au public ainsi qu'aux modalités de certification des organismes de formation et aux conditions d'accréditation des organismes certificateurs complète ce dernier texte (ou toute nouvelle réglementation en vigueur).
- Le ou la titulaire du diplôme doit s'attacher à :
 - respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au travail et adopter les comportements et attitudes conformes, en vue de garantir l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens
 - utiliser des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle conformes à la réglementation
 - adopter une démarche éco-citoyenne
- L'esthéticien(ne) qualifié(e) agit pour le bien-être et le confort de sa clientèle. L'utilisation de produits cosmétiques a pour but d'entretenir et d'embellir la peau et les phanères. L'activité nécessite une présentation soignée et des attitudes professionnelles dont discrétion, écoute, courtoisie, empathie.

1.5 – Les différents pôles d'activités professionnelles – descriptions

Les pôles d'activités concernent la clientèle féminine et masculine

PÔLES D'ACTIVITÉS		ACTIVITÉS	
Pôle 1	TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DES MAINS ET DES PIEDS Soins de beauté et de bien-être	1. A	Réalisation de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds
		1. B	Réalisation de maquillage du visage
		1. C	Information, conseil et conduite d'une prestation UV
Pôle 2	TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES	2. A	Réalisation d'une épilation
		2. B	Réalisation d'une coloration des cils ou sourcils
		2. C	Réalisation de soins des ongles
		2. D	Réalisation de maquillage des ongles
Pôle 3	CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	3. A	Accueil et identification des attentes, des motivations et des besoins de la clientèle
		3. B	Conseil et vente de prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
		3. C	Suivi et fidélisation de la clientèle
		3. D	Mise en valeur et promotion de produits, de prestations
		3. E	Organisation du planning de rendez-vous
		3. F	Participation à la vie d'un institut de beauté et de bien-être

1.6 – Le niveau d'implication

L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le la chef(fe) d'entreprise.

1.7 – Les perspectives d'évolution

L'évolution professionnelle du ou de la titulaire du C.A.P. Esthétique Cosmétique Parfumerie peut se faire :

- dans l'entreprise par l'élargissement de ses responsabilités et de la reconnaissance de son savoir-faire,
- par une poursuite d'études : Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie ou Brevet Professionnel esthétique-cosmétique-parfumerie,
- par la formation professionnelle tout au long de la vie.

2. Tableau détaillé des activités

PÔLE 1
TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE,
DES MAINS ET DES PIEDS
Soins de beauté et de bien-être

TÂCHES, CONDITIONS D'EXERCICES ET RÉSULTATS ATTENDUS
COMMUNS POUR LES ACTIVITÉS 1A et 1B

TÂCHES COMMUNES :	
T1	Préparer et remettre en état le poste de travail
T2	Accueillir et installer le ou la client(e)
T3	Rédiger une fiche-conseils personnalisée, conseiller et vendre des produits et/ou prestations lors de l'activité
T4	S'assurer du résultat et de la satisfaction du ou de la client(e)
CONDITIONS D'EXERCICE :	
Environnement professionnel	
Cabine de techniques esthétiques adaptée et postes de travail équipés	
Clientèle	
Documents professionnels	
Documents techniques : équipements et matériels	
Produits cosmétiques : fiches techniques, supports publicitaires	
Textes réglementaires en vigueur	
Répertoire des composants cosmétiques autorisés ou à concentration réglementée	
Activités de l'entreprise	
Protocoles de techniques esthétiques	
Tarifs des prestations proposées	
Promotions	
Fichier clientèle	
Questionnaire de satisfaction	
Matériels, produits d'entretien et d'hygiène	
Logiciels professionnels, applications numériques	
Chartes, normes ISO et NF en vigueur	
Protocoles éco-citoyens, éco labels	
Sites et documentations relatives à la santé sécurité au travail et aux activités de l'esthéticien(ne)	
RÉSULTATS ATTENDUS :	
R1	Poste de travail : disposition ordonnée, rationnelle dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
R2	Accueil et installation dans le respect des règles de confort du ou de la client(e)
R3	Rédaction d'une fiche-conseils personnalisée favorisant la vente de produits ou de prestations, en adoptant une attitude professionnelle
R4	Satisfaction du ou de la client(e)

**Activité 1.A – Réalisation de soins esthétiques
du visage, des mains et des pieds**

TÂCHES SPÉCIFIQUES :

T5	Réaliser un diagnostic esthétique
T6	Choisir un ou des protocoles de soins esthétiques
T7	Réaliser un ou des soins esthétiques

RÉSULTATS ATTENDUS :

R5	Exactitude du diagnostic esthétique
R6	Choix justifiés des soins esthétiques : produits, matériels et techniques
R7	Techniques réalisées avec habileté dans le respect : <ul style="list-style-type: none"> - des protocoles - de la réglementation en vigueur - du temps conseillé - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie

AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la chef(fe) d'entreprise.

Activité 1.B – Réalisation de maquillage du visage

TÂCHES SPÉCIFIQUES :

T5	Observer le ou la client(e) : type de peau, morphologie, style
T6	Choisir le maquillage adapté
T7	Réaliser le maquillage

RÉSULTATS ATTENDUS :

R5	Exactitude des observations : cutanée et morphologique de la personne
R6	Choix justifié du maquillage : produits, matériels et techniques
R7	Technique réalisée avec habileté dans le respect : <ul style="list-style-type: none"> - des attentes du ou de la client(e) - de la réglementation en vigueur - du temps conseillé - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie

AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la chef(fe) d'entreprise.

Activité 1.C. – Information, conseil et conduite d'une prestation UV

TÂCHES SPÉCIFIQUES :	
T1	Utiliser un questionnaire client à partir de la réglementation en vigueur
T2	Déterminer le phototype du ou de la client(e) et rédiger la fiche-suivi clientèle
T3	Informar, prévenir et conseiller sur les risques liés à la prestation
T4	Conduire la prestation en conformité avec la réglementation en vigueur
T5	Nettoyer et désinfecter le matériel et l'appareil
T6	Signaler le ou les dysfonctionnement(s) ou la non-conformité de l'appareil
T7	Evaluer le résultat en fonction du phototype du ou de la client(e)
CONDITIONS D'EXERCICE :	
Environnement professionnel	
Cabine équipée pour la prestation Clientèle	
Documents professionnels	
Matériel répondant aux normes en vigueur à jour de ses vérifications Questionnaire client Textes réglementaires en vigueur Affichage obligatoire : des risques encourus, des phototypes, des précautions d'emploi Lunettes de protection en conformité avec la réglementation en vigueur	
RÉSULTATS ATTENDUS :	
R1	Renseignement correct du questionnaire client
R2	Sensibilisation aux risques liés à l'exposition aux rayonnements ultraviolets et adaptation de la prestation proposée au ou à la client(e) avec prise en compte des contre-indications et de la réglementation
R3	
R4	Conduite de la prestation en conformité avec la réglementation en vigueur en respectant les règles : <ul style="list-style-type: none"> - d'hygiène - de sécurité
R5	- du confort du ou de la client(e)
R6	Maintien en état du matériel en respectant la réglementation en vigueur
R7	Evaluation et renseignement professionnel de la fiche-suivi clientèle
AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la chef(fe) d'entreprise.	

PÔLE 2 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES

TÂCHES, CONDITIONS D'EXERCICES ET RÉSULTATS ATTENDUS COMMUNS POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DU PÔLE 2

TÂCHES COMMUNES :	
T1	Préparer et remettre en état le poste de travail
T2	Accueillir et installer le ou la client(e)
T3	Rédiger une fiche-conseils personnalisée, conseiller et vendre des produits ou prestations lors de l'activité
T4	S'assurer du résultat et de la satisfaction du ou de la client(e)
CONDITIONS D'EXERCICE :	
Environnement professionnel	
Cabine de techniques esthétiques adaptée et postes de travail équipés	
Clientèle	
Documents professionnels	
Documents techniques : équipements et matériels	
Produits cosmétiques : fiches techniques, supports publicitaires	
Textes réglementaires en vigueur	
Répertoire des composants cosmétiques autorisés ou à concentration réglementée	
Activités de l'entreprise	
Protocoles de techniques esthétiques	
Tarifs des prestations proposées	
Promotions	
Fichier clientèle	
Questionnaire de satisfaction	
Matériels, produits d'entretien et d'hygiène	
Logiciels professionnels, applications numériques	
Chartes, normes ISO et NF en vigueur	
Protocoles éco-citoyens, éco labels	
Sites et documentations relatives à la santé sécurité au travail et aux activités de l'esthéticien(ne)	
RÉSULTATS ATTENDUS :	
R1	Poste de travail : disposition ordonnée, rationnelle dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
R2	Accueil et installation dans le respect des règles de confort du ou de la client(e)
R3	Rédaction d'une fiche-conseils personnalisée favorisant la vente de produits ou de prestations en adoptant une attitude professionnelle
R4	Satisfaction du ou de la client(e)

Activité 2.A – Réalisation d'une épilation

TÂCHES SPÉCIFIQUES :

T5	Observer les zones à épiler et proposer un protocole d'épilation prenant en compte les attentes de la clientèle
T6	Réaliser des épilations visage et corps

RÉSULTATS ATTENDUS :

R5	Proposition de techniques d'épilation justifiées, tenant compte des caractéristiques de la zone à épiler et des attentes de la clientèle
R6	Techniques réalisées avec habileté dans le respect : <ul style="list-style-type: none"> - du protocole choisi - de la réglementation en vigueur - du temps conseillé - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie

AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la chef(fe) d'entreprise.

Activité 2.B – Réalisation d'une coloration des cils ou sourcils

TÂCHES SPÉCIFIQUES :

T5	Observer les zones à traiter
T6	Réaliser des colorations de cils ou sourcils

RÉSULTATS ATTENDUS :

R5	Proposition d'une coloration tenant compte des caractéristiques de la zone à traiter et des attentes de la clientèle
R6	Techniques de coloration des cils ou sourcils réalisées avec habileté dans le respect <ul style="list-style-type: none"> - des protocoles - de la réglementation en vigueur - du temps conseillé - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie

AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la chef(fe) d'entreprise.

Activité 2.C – Réalisation de soins des ongles

TÂCHES SPÉCIFIQUES :

- | | |
|----|--|
| T5 | Observer les ongles et proposer un protocole, prenant en compte les attentes de la clientèle |
| T6 | Réaliser des soins des ongles |

RÉSULTATS ATTENDUS :

- | | |
|----|---|
| R5 | Proposition de techniques justifiées : produits, matériels, en tenant compte des caractéristiques et des attentes de la clientèle |
| R6 | Techniques réalisées avec habileté dans le respect : <ul style="list-style-type: none"> - du protocole choisi - de la réglementation en vigueur - du temps conseillé - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie |

AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la che(fe) d'entreprise.

Activité 2.D – Réalisation de maquillage des ongles

TÂCHES SPÉCIFIQUES :

- | | |
|----|--|
| T5 | Réaliser un diagnostic esthétique des ongles |
| T6 | Proposer un maquillage tenant compte du diagnostic et des attentes de la clientèle |
| T7 | Réaliser un maquillage des ongles avec un vernis classique |
| T8 | Réaliser un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent |

RÉSULTATS ATTENDUS :

- | | |
|----|--|
| R5 | Exactitude du diagnostic |
| R6 | Proposition du maquillage adapté au diagnostic et aux attentes de la clientèle |
| R7 | Techniques réalisées avec habileté dans le respect : |
| R8 | <ul style="list-style-type: none"> - du protocole choisi - de la réglementation en vigueur - du temps conseillé - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie |

AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la chef(fe) d'entreprise.

PÔLE 3
CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE :
Relation avec la clientèle et vie de l'institut

CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITÉS DU PÔLE 3 :

Environnement professionnel

Institut de beauté et de bien-être, point de vente
 La clientèle

Documents professionnels

Assortiments de produits cosmétiques, accessoires et matériels
 Aides à la vente
 Produits et matériels de démonstration
 Fiches techniques et notices
 Supports publicitaires
 Tarifs des prestations proposées
 Planning des rendez-vous
 Textes réglementaires en vigueur
 Répertoire des composants cosmétiques autorisés ou à concentration réglementée
 Réglementation en vigueur sur affichage et étiquetage des produits
 Procédures d'encaissement et de fidélisation informatisées
 Devis ou forfait
 Promotions
 Questionnaire de satisfaction
 Fichier clientèle
 Fiches conseils personnalisés
 Plan de l'espace professionnel
 Projet d'aménagement
 Logiciels professionnels, applications numériques
 Chartes, éco labels, normes ISO et NF en vigueur.

Activité 3.A

**Accueil et identification des attentes, des motivations
 et des besoins de la clientèle**

TÂCHES SPÉCIFIQUES :

T1	Créer une relation client
T2	Rechercher les besoins du ou de la client(e) par la mise en œuvre des moyens et des outils d'identification : questionnement et écoute active
T3	Reformuler les besoins du ou de la client(e)
T4	Elaborer un diagnostic pour le conseil, la vente : de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de produits de parfumerie, de prestations esthétiques

RÉSULTATS ATTENDUS :

R1	Mise en place des conditions d'accueil en adoptant une attitude professionnelle
R2	Identification des besoins et des attentes de la clientèle
R3	Formulation des attentes et des besoins dans un vocabulaire adapté et professionnel
R4	Proposition adaptée de produits, de prestations

AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la chef(fe) d'entreprise.

Activité 3.B
Conseil et vente de prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques

TÂCHES SPÉCIFIQUES :	
T1	Sélectionner des prestations esthétiques, des produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie, adaptés aux attentes et aux besoins identifiés de la clientèle
T2	Présenter et argumenter des prestations esthétiques, des produits cosmétiques
T3	Guider le choix des prestations esthétiques, des produits cosmétiques
T4	Conseiller pour la périodicité des prestations esthétiques, pour l'utilisation des produits cosmétiques
T5	Répondre aux objections du ou de la client(e)
T6	Proposer une vente additionnelle de prestations esthétiques, de produits cosmétiques
T7	Conclure la vente
T8	S'assurer de la satisfaction du ou de la client(e)
RÉSULTATS ATTENDUS :	
R1 à R8	Acte de vente efficient : - relation clientèle de qualité - vente conclue - clientèle satisfaite
AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la chef(fe) d'entreprise.	

Activité 3.C. – Suivi et fidélisation de la clientèle

TÂCHES SPÉCIFIQUES :	
T1	Mettre en œuvre une action de fidélisation
T2	Incrémenter un fichier clientèle numérique
T3	S'assurer de la satisfaction du ou de la client(e)
RÉSULTATS ATTENDUS :	
R1 à R3	Clientèle fidélisée : fichier clientèle à jour et enrichi
AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la chef(fe) d'entreprise.	

Activité 3.D**Mise en valeur et promotion de produits, de prestations****TÂCHES SPÉCIFIQUES :**

T1	Mettre en valeur des produits, des prestations esthétiques
T2	Promouvoir des produits, des prestations esthétiques

RÉSULTATS ATTENDUS :

R1	Accroche de la clientèle
R2	Objectif chiffré atteint

AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la chef(fe) d'entreprise.

Activité 3.E – Organisation du planning de rendez-vous**TÂCHES SPÉCIFIQUES :**

T1	Identifier la demande de la clientèle
T2	Proposer un rendez-vous
T3	Compléter un planning de rendez-vous

RÉSULTATS ATTENDUS :

R1	Identification exacte des attentes de la clientèle
R2	Proposition pertinente d'un rendez-vous
R3	Utilisation optimisée des espaces professionnels

AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la chef(fe) d'entreprise.

Activité 3.F – Participation à la vie d'un institut de beauté et de bien-être**TÂCHES SPÉCIFIQUES :**

T1	S'intégrer dans une équipe
T2	Aménager et organiser des espaces de travail, des espaces d'accueil, de vente et de stockage
T3	Appliquer des procédures (utilisation, entretien des matériels et équipements)
T4	Assurer la veille documentaire
T5	Gérer les stocks
T6	Participer à l'élaboration des prix de vente
T7	Étiqueter les produits destinés à la vente
T8	Gérer la caisse, contrôler les encaissements et établir les documents liés à ces opérations
T9	Reconnaitre et classer les documents administratifs relatifs à la création d'entreprise

RÉSULTATS ATTENDUS :

R1	Identification correcte de sa position dans l'institut
R2	Proposition d'aménagement et d'organisation fonctionnelle, ergonomique et esthétique
R3	Conformité des procédures mises en place : Matériels, équipements et dispositifs de sécurité en état de fonctionnement
R4	Veille efficace
R5	Enregistrement correct des mouvements de stock, approvisionnement efficient
R6	Prix de vente en lien avec l'environnement de la structure
R7	Articles rangés, étiquetés, enregistrés ou renvoyés
R8	Opération de caisse juste et enregistrée
R9	Documents administratifs enregistrés, classés ou affichés

AUTONOMIE : L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le ou la chef(fe) d'entreprise.

ANNEXE Ib
Référentiel de certification
Certificat d'Aptitude Professionnelle Esthétique Cosmétique Parfumerie

COMPÉTENCE GLOBALE

Le (la) titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Esthétique Cosmétique Parfumerie est un(e) technicien(ne) qualifié(e) ;
 Il (elle) maîtrise les techniques esthétiques du visage et des phanères à l'exception des techniques spécifiques.
 Il (elle) est capable d'apporter une information éclairée à la clientèle.
 Il (elle) vend des prestations de service, des produits cosmétiques, d'hygiène corporelle et des produits de parfumerie.
 Il (elle) peut conduire les activités professionnelles d'un institut de beauté et de bien-être.

Les compétences développées concernent la clientèle féminine et masculine

PÔLES	COMPÉTENCES	
PÔLE 1 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DES MAINS ET DES PIEDS Soins de beauté et de bien-être	C11	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
	C12	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage
PÔLE 2 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES	C21	Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères
	C22	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles
PÔLE 3 CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	C31	Accueillir et prendre en charge la clientèle
	C32	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
	C33	Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
	C34	Organiser un planning de rendez-vous
	C35	Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être

PÔLE 1
TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE,
DES MAINS ET DES PIEDS
Soins de beauté et de bien-être

Ressources communes Pôle 1	
Environnement professionnel	Documents professionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Cabines de techniques esthétiques adaptées et postes de travail équipés - Cabine équipée pour la prestation UV - Clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents techniques : équipements et matériels - Produits cosmétiques : fiches techniques, supports publicitaires - Textes réglementaires en vigueur - Répertoire des composants cosmétiques autorisés ou à concentration réglementée - Activités de l'entreprise - Protocoles de techniques esthétiques - Tarifs des prestations proposées - Promotions - Fichier clientèle - Questionnaire de satisfaction - Matériels, produits d'entretien et d'hygiène - Logiciels professionnels, applications numériques - Chartes, normes ISO et NF en vigueur - Protocoles éco-citoyens, éco labels - Sites et documentations relatives à la santé sécurité au travail et aux activités de l'esthéticien(ne)

C11 : Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques	
Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation
C11.1 Réaliser des soins esthétiques du visage, cou, décolleté en utilisant : <ul style="list-style-type: none"> - des techniques manuelles - des produits cosmétiques - des appareils 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du protocole au regard du diagnostic posé - Organisation rationnelle, installation fonctionnelle du poste de travail - Maîtrise des techniques en respectant : <ul style="list-style-type: none"> o la réglementation en vigueur o l'anatomie et la physiologie o le confort du ou de la client(e) o les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o une démarche éco-citoyenne o une durée de réalisation optimisée
C11.2 Réaliser des soins esthétiques des mains et des pieds en utilisant : <ul style="list-style-type: none"> - des techniques manuelles - des produits cosmétiques - des appareils 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du protocole au regard du diagnostic posé - Organisation rationnelle, installation fonctionnelle du poste de travail - Maîtrise des techniques en respectant : <ul style="list-style-type: none"> o la réglementation en vigueur o l'anatomie et la physiologie o le confort du ou de la client(e) o les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o une démarche éco-citoyenne o une durée de réalisation optimisée

S1.1 – Savoirs associés liés aux techniques de soins esthétiques du visage, des mains et des pieds – soins de beauté et de bien-être	
S1.1.1 BIOLOGIE liée aux techniques de soins esthétiques	Limites de connaissances
S1.1.1.1 Anatomie des os Squelette axial : Frontal, temporaux, occipital, pariétaux, nasaux, zygomatiques, maxillaire, mandibule colonne vertébrale, côtes, sternum. Squelette appendiculaire : Clavicule, omoplate, humérus, radius, ulna, carpe, métacarpe, phalanges (proximales, moyennes et distales), os iliaques, fémur, patella, tibia, fibula, tarse, métatarse, phalanges (proximales, moyennes et distales).	<ul style="list-style-type: none"> - Annoter un schéma des os de la tête, cou, décolleté - Annoter un schéma des os du squelette : membres supérieurs, membres inférieurs et thorax
S1.1.1.2 Anatomie et physiologie des muscles <ul style="list-style-type: none"> - Muscles de la tête : frontal, temporal, corrugateur du sourcil, orbiculaire de l'œil, pyramidal, transverse du nez, orbiculaire de la bouche, petit et grand zygomatiques, risorius, abaisseur de l'angle de la bouche, abaisseur de la lèvre inférieure, mentonnier, masséter. - Muscles du cou : platysma, sterno-cléido-mastoïdien. - Muscles du décolleté et de l'épaule : grand pectoral, trapèze, deltoïde. Physiologie du muscle strié squelettique	<ul style="list-style-type: none"> - Annoter un schéma des muscles de la tête, du cou et du décolleté - Citer les propriétés et les rôles du muscle strié - Indiquer l'action des muscles peauciers et leur relation dans la création des rides d'expression
S1.1.1.3 Eau, constituant de la matière vivante	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer la teneur et la répartition en eau dans l'organisme - Indiquer les pertes quotidiennes en eau et les besoins recommandés
S1.1.1.4 La cellule <ul style="list-style-type: none"> - organisation de la cellule - mitose 	<ul style="list-style-type: none"> - Annoter un schéma d'une cellule et ses organites - Enoncer le rôle de la membrane plasmique - Nommer sur un schéma les différentes phases de la mitose - Préciser le rôle de la mitose dans le renouvellement cellulaire
S1.1.1.5 Les tissus <ul style="list-style-type: none"> - les épithéliums(*) : revêtement et glandulaires - les tissus conjonctifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Citer les caractéristiques des différents tissus
(*) un épithélium – des épithéliums un epithelium – des epithelia	

<p>S1.1.1.6 Le système tégumentaire La peau, organe du corps humain</p> <ul style="list-style-type: none"> - épiderme - film hydrolipidique - derme - hypoderme 	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncer les caractéristiques de la peau - Annoter le schéma de la peau - Annoter le schéma de l'épiderme - Préciser le type d'épithélium(*). Nommer les cellules constitutives de l'épiderme - Indiquer leur localisation, leur importance quantitative et leur morphologie - Présenter les fonctions de l'épiderme - Décrire le processus de kératogénèse - Indiquer les principaux constituants du film hydrolipidique - Indiquer la valeur moyenne du Ph cutané - Indiquer les différentes flores microbiennes présentes à la surface de la peau et le rôle du Ph sur cette flore - Nommer les constituants du derme et indiquer leurs rôles - Annoter le schéma du derme et de la jonction dermo-épidermique - Indiquer les rôles du derme et de la jonction dermo-épidermique - Annoter un schéma de l'hypoderme et de la cellule adipeuse - Indiquer les rôles de l'hypoderme - Indiquer la répartition du pannicule adipeux chez l'homme et chez la femme
<p>S1.1.1.7 Les annexes cutanées</p> <ul style="list-style-type: none"> - la glande sébacée - la glande sudoripare eccrine 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour chaque glande : - Indiquer ses caractéristiques, sa répartition quantitative sur le corps - Indiquer la nature et les rôles du sébum - Indiquer la composition et les rôles de la sueur
<p>S1.1.1.8 La vascularisation cutanée et lymphatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Annoter un schéma de la vascularisation cutanée et lymphatique - Indiquer les rôles de la vascularisation
<p>S1.1.1.9 Innervation cutanée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les voies anatomiques des messages sensitifs tactiles et les mettre en relation avec les techniques professionnelles
<p>S1.1.1.10 Les différents types et états de peaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Normale, grasse, alipidique, déshydratée - Sensible 	<ul style="list-style-type: none"> - Différencier type de peau et état de peau - Pour chaque type de peaux : - Indiquer les caractéristiques visuelles et palpatoires - Énoncer les éventuels facteurs aggravants - Justifier le choix des techniques esthétiques et des produits cosmétiques - Décrire les particularités des peaux mixtes
<p>S1.1.1.11 Le vieillissement cutané</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les caractéristiques visuelles et palpatoires de la peau sénescence - Indiquer l'incidence des facteurs physiologiques et des facteurs liés au mode de vie sur le vieillissement cutané - Justifier le choix des techniques esthétiques et des produits cosmétiques
<p>S1.1.1.12 Les principales dermatoses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Macules rouges : érythèmes, intertrigos, érythrose, couperose, rosacée, - Dyschromies : vitiligo, albinisme, éphélides, lentigos, mélasma - Papules : verrues planes, urticaire, xanthome - Pustules : folliculites, impétigo - Acné - Vésicules : herpès, zona, eczéma - Squames : psoriasis, dermatite séborrhéique 	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer pour chaque dermatose : <ul style="list-style-type: none"> o les manifestations et les localisations habituelles o les agents causals o les facteurs favorisants ou aggravants - Préciser les limites d'intervention de l'esthéticien(ne) - Citer les précautions à prendre lors des soins esthétiques

- Tumeurs : chéloïde, angiomes cutanés	
S1.1.1.13 Bio contamination et prévention	- Énoncer les risques de contamination pouvant survenir pour le client et le professionnel - Énoncer les principes d'hygiène générale relatifs à la profession - Respecter la conduite à tenir dans le cas d'une situation à risque <i>En lien avec le programme de Prévention Santé Environnement</i>
S1.1.2 TECHNOLOGIE liée aux techniques de soins esthétiques	Limites de connaissances
S1.1.2.1 Installation du poste de travail	- Prendre en compte la prévention des risques professionnels, le confort du ou de la client(e), les règles d'hygiène et une démarche écocitoyenne pour organiser son poste de travail.
S1.1.2.2 Techniques de soins esthétiques visage, cou et décolleté : - diagnostic - phase de nettoyage - phase de traitement	- Proposer un protocole de soin en fonction d'un diagnostic esthétique personnalisé - Indiquer et justifier le choix des produits, des techniques manuelles, des instruments et des appareils
S1.1.2.3 Techniques de soins esthétiques des mains et des pieds	- Proposer un protocole de soin en fonction d'un diagnostic esthétique personnalisé - Indiquer et justifier le choix des produits, des techniques manuelles, des instruments et des appareils
S1.1.2.4 Produits cosmétiques - Formes galéniques : solutions, dispersions (émulsion, suspension, mousse, aérosol), baumes et patches - Produits de soins du visage, des mains et des pieds	- Caractériser les différentes formes galéniques - Différencier l'excipient, les principes actifs, les adjuvants, les additifs - pour chaque produit : o Indiquer leurs propriétés o Préciser leurs caractères organoleptiques o Justifier le choix des formes galéniques et des conditionnements o Différencier leurs composants : origine et rôle
S1.1.2.5 Appareils et matériels pour l'observation	- Énoncer les différents appareils et matériels y compris les connectés
S1.1.2.6 Appareils de soins esthétiques : - action mécanique - action thermique - action physico-chimique - action de rayonnement - action d'ondes acoustiques - action d'ondes électromagnétiques	Pour tous les appareils : o Énoncer la fonction globale et justifier son utilisation dans un soin esthétique o Identifier et préciser le rôle des différents organes et accessoires o Énoncer et justifier le mode d'emploi o Préciser les effets recherchés o Enumérer et justifier les opérations d'entretien o Repérer et signaler les signes de dysfonctionnement
S1.1.2.7 Appareils de stérilisation	
S1.1.2.8 Instruments	- Présenter pour chacun des instruments : la fonction, les règles d'utilisation, l'entretien, les règles d'hygiène et de sécurité

C11 : Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques	
Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation
C11.3 Conduire une prestation UV	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination d'un phototype - Conseil adapté à la clientèle en tenant compte de la réglementation - Maintenance des appareils selon la réglementation

S1.1.3 Savoirs associés liés à la conduite d'une prestation UV	
S1.1.3.1 BIOLOGIE TECHNOLOGIE liées à la conduite d'une prestation UV	Limites de connaissances
S1.1.3.1.1 La mélanogénèse - Les nævi	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter succinctement le processus de la mélanogénèse - Présenter les différentes mélanines et leurs rôles - Commenter le schéma de l'unité épidermique de mélanisation - Caractériser une peau caucasienne, asiatique, négroïde - Indiquer pour les nævi : <ul style="list-style-type: none"> o les manifestations et les localisations habituelles o le mécanisme et les agents causals o les facteurs favorisants ou aggravants - Préciser les limites d'intervention de l'esthéticien(ne) - Citer les précautions à prendre lors des soins esthétiques
S1.1.3.1.2 La nature physique des rayonnements ultraviolets - UVA, UVB, UVC	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les rayons ultraviolets - Identifier les ultraviolets selon leur plage de longueur d'onde - Citer la limite entre UVA et UVB - Etablir la relation entre la longueur d'onde et l'énergie émise - Décrire la transmission du rayonnement dans le tégument - Indiquer les matériaux utilisés comme filtres aux différents rayonnements
S1.1.3.1.3 Les ultraviolets naturels et les ultraviolets artificiels - Le rayonnement solaire et le contexte géographique - Les sources artificielles et leurs différentes caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Distinguer les deux sources d'émission de rayonnements ultraviolets - Indiquer leurs différentes caractéristiques
S1.1.3.1.4 Les réactions de la peau aux rayonnements ultraviolets - L'érythème solaire ou coup de soleil - Le bronzage	<ul style="list-style-type: none"> - Définir l'érythème solaire - Définir les réactions : immédiate et retardée
S1.1.3.1.5 Les risques liés à l'exposition aux ultraviolets, comprenant notamment : - Les photodermatoses - Les réactions phototoxiques et photo-allergiques - Le vieillissement photo-induit - Les cancers cutanés et photo-induits - Les risques pour l'œil	<ul style="list-style-type: none"> - Enumérer les différents risques pour la peau et l'œil - Décrire chaque risque
S1.1.3.1.6 Les règles générales en matière de photoprotection	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la dose minimale érythémateuse (DME) - Enumérer les phototypes - Présenter les caractéristiques de chaque phototype - Formuler les conseils à la clientèle en fonction de son phototype - Définir l'index UV - Conseiller la clientèle à partir de la grille des valeurs de l'Index UV

S1.1.3.1.7 Les recommandations et normes en vigueur en matière d'exposition aux ultraviolets	<ul style="list-style-type: none"> - Enumérer les recommandations en matière d'exposition aux ultraviolets naturels - Indiquer à partir des normes en vigueur, pour la clientèle et les professionnels, les recommandations en matière d'exposition aux ultraviolets artificiels
S1.1.3.1.8 La réglementation française relative aux appareils utilisant des rayonnements ultraviolets <ul style="list-style-type: none"> - Les catégories d'appareils émetteurs de rayonnements ultraviolets - Les obligations relatives à la réglementation actuellement en vigueur 	<ul style="list-style-type: none"> - Citer les quatre catégories d'appareils émetteurs de rayonnements ultraviolets artificiels - Nommer les catégories d'appareils de bronzage pouvant être mis à disposition du public - Citer les obligations administratives - Enumérer les conditions d'utilisation et de commercialisation des appareils de bronzage - Enoncer les avertissements, en particulier sanitaires, à destination de la clientèle
S1.1.3.1.9 Les risques professionnels et la prévention de ceux-ci, liés à l'utilisation des appareils utilisant des rayonnements ultraviolets	<ul style="list-style-type: none"> - Enoncer les règles d'hygiène des appareils de bronzage et des locaux recevant ces appareils - Enumérer les recommandations en matière d'exposition à proximité de ces appareils de bronzage (utilisation, mise à disposition, entretien)
S1.1.3.1.10 Les produits solaires et autobronzants	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les propriétés des différents produits - Définir l'indice de protection et formuler des conseils à la clientèle en fonction du phototype - Etablir une étude comparative entre des produits solaires et les autobronzants

C12 : Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage	
Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation
C12.1 Réaliser des maquillages du visage	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du protocole - Organisation rationnelle, installation fonctionnelle du poste de travail - Réalisation : <ul style="list-style-type: none"> o dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o durée optimisée o dans le respect des attentes de la cliente - Mise en valeur du visage - Technicité maîtrisée et résultat net

S1.2 Savoirs associés liés au maquillage du visage	
S1.2.1 - TECHNOLOGIE liée au maquillage du visage	Limites de connaissances
S1.2.1.1 Installation du poste de travail en maquillage	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la prévention des risques professionnels, le confort du ou de la client (e), les règles d'hygiène et une démarche éco-citoyenne pour organiser son poste de travail
S1.2.1.2 Techniques de maquillages <ul style="list-style-type: none"> - Flash, jour, soir, mariée 	<ul style="list-style-type: none"> - Différencier les maquillages en précisant et en justifiant les produits utilisés - Proposer un projet de maquillage adapté à la demande et à la morphologie
S1.2.1.3 Produits de maquillage	Pour chaque produit : <ul style="list-style-type: none"> o Indiquer leurs propriétés o Préciser leurs caractères organoleptiques o Justifier le choix des formes galéniques et des conditionnements o Différencier leurs principaux composants : origine et rôle
S1.2.1.4 Instruments	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter pour chacun des instruments : la fonction, les règles d'utilisation, l'entretien, les règles d'hygiène et de sécurité

PÔLE 2 : TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES

Ressources communes Pôle 2	
Environnement professionnel	Documents professionnels
<ul style="list-style-type: none"> - Cabines de techniques esthétiques adaptées et postes de travail équipés - Clientèle 	Documents techniques : équipements et matériels Produits cosmétiques : fiches techniques, supports publicitaires Textes réglementaires en vigueur Répertoire des composants cosmétiques autorisés ou à concentration réglementée Activités de l'entreprise Protocoles de techniques esthétiques Tarifs des prestations proposées Promotions Fichier clientèle Questionnaire de satisfaction Matériels, produits d'entretien et d'hygiène Logiciels professionnels, applications numériques Chartes, normes ISO et NF en vigueur Protocoles éco-citoyens, éco labels Sites et documentations relatives à la santé sécurité au travail et aux activités de l'esthéticien(ne)

C21 : Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères	
Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation
C21.1. Réaliser des épilations : <ul style="list-style-type: none"> - visage - membres supérieurs et inférieurs - tronc - maillot (simple, brésilien) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du protocole adapté aux besoins de la clientèle - Organisation rationnelle, installation fonctionnelle du poste de travail - Maîtrise des techniques d'épilation à la cire jetable, à la spatule et à la pince en respectant : <ul style="list-style-type: none"> o la réglementation en vigueur (seules seront mises en œuvre les techniques d'épilation que peuvent pratiquer les esthéticiens(nes)) o l'anatomie et la physiologie o le confort du ou de la client(e) o les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o une démarche éco-citoyenne o une durée de réalisation optimisée - Un résultat net
C21.2 Réaliser : <ul style="list-style-type: none"> - des colorations des cils et sourcils 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du protocole adapté aux besoins de la clientèle - Organisation rationnelle, installation fonctionnelle du poste de travail - Maîtrise de la technique en respectant : <ul style="list-style-type: none"> o la réglementation en vigueur o le confort du ou de la client(e) o les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o une durée de réalisation optimisée - Un résultat net
C21.3 Réaliser : <ul style="list-style-type: none"> - un soin esthétique des ongles 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du protocole adapté au regard d'un diagnostic posé - Organisation rationnelle, installation fonctionnelle du poste de travail - Maîtrise des techniques en respectant : <ul style="list-style-type: none"> o la réglementation en vigueur o l'anatomie o le confort du ou de la client(e) o les attentes du ou de la client(e) o les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o une démarche éco-citoyenne o une durée de réalisation optimisée - Un résultat net

S2.1 Savoirs associés aux techniques esthétiques liées aux phanères	
S2.1.1 BIOLOGIE liée aux phanères	Limites de connaissances
S2.1.1.1 Le follicule pileux, le poil et le muscle horripilateur	<ul style="list-style-type: none"> - Annoter un schéma du follicule pileux et du poil - Décrire le cycle pileux et le mettre en relation avec l'épilation - Préciser les rôles du système pileux et du muscle horripilateur - Préciser la localisation des poils
S2.1.1.2 La glande sudoripare apocrine	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les caractéristiques de la glande - Repérer sa localisation - Indiquer le rôle de la sécrétion apocrine dans l'odeur spécifique de chaque individu
S2.1.1.3 Affections du système pileux : - pelade, hirsutisme	<ul style="list-style-type: none"> - Décrire chacune de ces affections - Préciser les limites d'intervention de l'esthéticien(ne) - Citer les précautions à prendre lors des soins esthétiques
S2.1.1.4 Anatomie de l'appareil unguéal	<ul style="list-style-type: none"> - Annoter un schéma de l'appareil unguéal (vue dorsale et coupe longitudinale) - Décrire l'appareil unguéal et le mettre en relation avec les techniques de soin des ongles - Indiquer le taux de croissance mensuel des ongles - Préciser le rôle des ongles
S2.1.1.5 Dermatoses - ongle hippocratique - onychogryphose - onycholyse - hyperstriations longitudinales - paresthésies - paronychie - hyperhidrose palmoplantaire	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer pour chaque dermatose : <ul style="list-style-type: none"> o les manifestations et les localisations habituelles o les agents causals o les facteurs favorisants ou aggravants - Préciser les limites d'intervention de l'esthéticien(ne) - Citer les précautions à prendre lors des soins esthétiques
S2.1.1.6 Bio contamination et prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncer les risques de contamination pouvant survenir pour le client et le professionnel - Énoncer les principes d'hygiène générale relatifs à la profession - Respecter la conduite à tenir dans le cas d'une situation à risque <p style="text-align: center;"><i>En lien avec le programme de Prévention Santé Environnement</i></p>

S2.1.2 TECHNOLOGIE liée aux phanères	Limites de connaissances
S2.1.2.1 Installation du poste de travail pour les techniques liées aux phanères	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la prévention des risques professionnels, le confort du ou de la client(e), les règles d'hygiène et une démarche éco-citoyenne pour organiser son poste de travail
S2.1.2.2 Techniques d'épilation temporaire	<ul style="list-style-type: none"> - Comparer les techniques d'épilation en vue de choisir la technique la mieux adaptée, en matière de produits, d'instruments et d'appareils
S2.1.2.3 Épilation durable	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncer le principe des techniques d'épilation durable (semi-progressive, progressive, définitive) - Indiquer les compétences de l'esthéticien(ne) dans les pays de l'Union Européenne en matière d'épilation
S2.1.2.4 Techniques de coloration des cils et des sourcils	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer le principe et l'effet recherché - Justifier les étapes du protocole - Présenter les mesures de sécurité afférentes - Indiquer les limites réglementaires
S2.1.2.5 Embellissement des cils	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncer les différentes techniques d'embellissement des cils
S2.1.2.6 Techniques de soin des ongles	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer le protocole de soin en fonction du diagnostic esthétique personnalisé - Indiquer et justifier le choix des produits, des techniques manuelles et des instruments

S2.1.2.7 Les produits utilisés lors des soins esthétiques liés aux phanères : - produits d'épilation - produits de coloration - produits de soin des ongles	- Indiquer les propriétés des différents produits - Préciser les caractères organoleptiques des produits - Justifier le choix des formes galéniques et des conditionnements - Différencier les principaux composants : origine et rôle - Indiquer leur condition d'utilisation selon la législation en vigueur
S2.1.2.8. Les appareils et instruments utilisés lors : - des épilations - des colorations - des soins des ongles	- Présenter pour chacun des instruments et des appareils : la fonction, les règles d'utilisation, l'entretien, les règles d'hygiène et de sécurité

C22 : Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles	
Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation
C22.1 Réaliser un maquillage des ongles avec un vernis classique	- Mise en œuvre du protocole adapté aux besoins de la clientèle - Organisation rationnelle, installation fonctionnelle du poste de travail - Réalisation : <ul style="list-style-type: none"> o dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o dans le respect des attentes de la cliente o durée optimisée - Mise en valeur des ongles - Technicité maîtrisée et résultat net
C22.2 Réaliser un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent	

S2.2 Savoirs associés liés aux maquillages des ongles	
S2.2.1 TECHNOLOGIE	Limites de connaissances
liée aux maquillages des ongles	
S2.2.1.1 Installation du poste de travail pour les techniques liées aux phanères	- Prendre en compte la prévention des risques professionnels, le confort du ou de la client (e), les règles d'hygiène et une démarche éco-citoyenne pour organiser son poste de travail
S2.2.1.2 Techniques de maquillage des ongles Vernis laqué et french Vernis semi-permanent	- Différencier les maquillages - Proposer un projet de maquillage adapté à la demande, à la morphologie et à l'état de l'ongle
S2.2.1.3 Les produits	Pour chaque produit : <ul style="list-style-type: none"> o indiquer leurs propriétés o préciser leurs caractères organoleptiques o justifier le choix des formes galéniques et des conditionnements o différencier leurs principaux composants : origine et rôle o indiquer leur condition d'utilisation selon la législation en vigueur
S2.2.1.4. Les appareils et instruments utilisés lors du maquillage des ongles	- Présenter pour chacun des instruments et des appareils la fonction, les règles d'utilisation, l'entretien, les règles d'hygiène et de sécurité

PÔLE 3 : CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE
Relation avec la clientèle et vie de l'institut

Ressources communes Pôle 3	
Environnement professionnel	Dossier technique
<ul style="list-style-type: none"> - Institut de beauté et de bien-être - Point de vente - Tous types de clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> - Assortiments de produits cosmétiques, accessoires et matériels - Aides à la vente - Produits et matériels de démonstration - Fiches techniques et notices - Supports publicitaires - Tarifs des prestations proposées - Planning des rendez-vous - Textes réglementaires en vigueur - Répertoire des composants cosmétiques autorisés ou à concentration réglementée - Réglementation en vigueur sur affichage et étiquetage des produits - Procédures d'encaissement et de fidélisation informatisées - Devis ou forfait - Promotions - Questionnaire de satisfaction - Fichier clientèle - Fiches conseils personnalisées - Plan de l'espace professionnel - Projet d'aménagement - Logiciels professionnels, applications numériques - Chartes, éco labels, normes ISO et NF en vigueur.

C31 : Accueillir et prendre en charge la clientèle	
Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation
C31.1 Adopter une attitude professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue professionnelle adaptée - Attitude et langage adaptés au profil du ou (de la) cliente
C31.2 Créer les conditions d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions matérielles relatives à l'hygiène, aux ambiances
C31.3 Conduire un dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Ecoute active - Mise en confiance de la clientèle
C31.4 Veiller au confort de la clientèle tout au long de la prestation	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des éléments de confort de la clientèle
C31.5 Commenter la prestation au cours des différentes phases	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'un commentaire argumenté
C31.6 Renseigner et mettre à jour un fichier client	<ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement précis d'informations - Mise à jour du fichier client

C32 : Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques	
Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation
C32.1 Identifier les attentes, les besoins et les motivations de la clientèle	- Questionnement pertinent - Observation méthodique - Interprétation correcte des attentes et des besoins de la clientèle
C32.2 Reformuler les besoins de la clientèle	- Reformulation correcte des besoins
C32.3 Sélectionner des produits ou des services adaptés aux attentes	- Proposition de produits ou de prestations de services adaptés
C32.4 Argumenter la sélection	- Argumentation développée de la sélection relative aux attentes, aux besoins de la clientèle
C32.5 Répondre aux objections	- Repérage des freins à la décision - Réponses pertinentes aux objections
C32.6 Proposer une vente additionnelle de produits, de prestations	- Propositions pertinentes
C32.7 Conclure la vente	- Conclusion de l'acte d'achat par l'encaissement - Proposition argumentée de doses d'essai - Prise de rendez-vous - Utilisation d'un outil de fidélisation

S3- Savoirs associés liés aux compétences C31 et C32	
S3.1 Savoirs associés liés à l'accueil, à la prise en charge de la clientèle, à l'acte de vente et à la fidélisation de la clientèle	
S3.1.1 BIOLOGIE liée à l'acte de vente d'un parfum	Limites de connaissances
S3.1.1.1 L'odorat	- Mettre en relation à partir d'un schéma le rôle du cerveau dans l'intégration du message olfactif
S3.1.2. TECHNOLOGIE liée à l'accueil, à la prise en charge de la clientèle, à l'acte de vente et à la fidélisation	Limites de connaissances
S3.1.2.1 Les parfums	- Présenter l'histoire du parfum - Présenter l'importance de la communication publicitaire pour la promotion d'un parfum - Définir les différentes notes d'un parfum - Caractériser les différentes familles olfactives - Indiquer le rôle et l'origine des divers composants - Préciser les différentes étapes de la création, de la fabrication d'un parfum - Indiquer les notes dominantes d'un parfum féminin, d'un parfum masculin, d'un parfum pour enfant - Présenter la mise en valeur des parfums : flaconnage, emballage, marque, merchandising - Différencier les produits parfumants des produits parfumés d'une ligne
S3.1.2.2 Produits d'hygiène corporelle : - Pour le bain et la douche - Les déodorants et antiperspirants - Les produits pour le rasage - Les produits capillaires (shampooings, masques)	- Indiquer les propriétés des différents produits - Préciser les caractères organoleptiques des produits - Justifier le choix des formes galéniques et des conditionnements - Différencier les composants : origine et rôle
S3.1.2.3 Comportement professionnel Présentation, attitude et hygiène	- Indiquer et justifier les caractéristiques d'une tenue professionnelle adaptée - Présenter et justifier le langage et la posture professionnelle à adopter - Indiquer et justifier les conditions d'hygiène à respecter avant, pendant et après tout acte professionnel

<p>S3.1.2.4 Les principes de base de la communication en vente</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le schéma de communication - Les formes de communication : verbale et non verbale - Les techniques de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les éléments du schéma de communication - Définir l'objectif du message - Définir chacune des formes de communication - Indiquer les intérêts de chacune des techniques de communication en particulier les applications numériques (beauté connectée) - Citer les principaux freins à la communication
<p>S3.1.2.5 Les typologies comportementales de la clientèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les comportements et les motivations de la clientèle - Adapter son attitude
<p>S3.1.2.6 Les étapes de la vente</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'accueil de la clientèle - La recherche des besoins - La reformulation des besoins - La présentation et la démonstration du produit ou de la prestation - L'argumentation - La réponse aux objections - La vente additionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les éléments pour créer un climat d'accueil favorable - Énoncer les différents types de questionnement et préciser leurs intérêts - Justifier l'intérêt de la reformulation - Préciser les objectifs de la présentation et de la démonstration du produit ou de la prestation - Énumérer les éléments à prendre en compte pour l'argumentaire - Indiquer les différents types d'objections et les techniques de réponse aux objections - Présenter l'intérêt d'une vente additionnelle - Différencier la vente additionnelle supplémentaire de la vente additionnelle complémentaire
<p>S3.1.2.7 La conclusion de la vente</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'encaissement - Les documents consécutifs à la vente - La prise de congé 	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les techniques de conclusion de la vente - S'assurer de l'adéquation du montant facturé et du montant encaissé - Différencier les modes de règlement - Préciser les rôles des documents consécutifs à la vente - Énumérer les éléments permettant une prise de congé efficace
<p>S3.1.2.8 La tenue de la caisse</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'encaissement et ses matériels - Les décaissements 	<ul style="list-style-type: none"> - Indiquer les opérations à effectuer
<p>S3.1.2.9 La fidélisation de la clientèle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir l'intérêt de fidélisation de la clientèle - Lister les différents outils de fidélisation et préciser leurs intérêts
<p>S3.1.2.10 Les outils d'aide à la vente</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Énoncer les principaux outils d'aide à la vente - Justifier l'intérêt d'un fichier clients - Énoncer la réglementation relative au fichier informatisé
<p>S3.1.2.11 Publicité des prix et des services</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affichage des prix, des tarifs des prestations et des produits - Notes et factures - Organismes de contrôle : DDPP, administration fiscale 	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les règles de l'affichage obligatoire des prix et des tarifs - Préciser les conditions de délivrance d'une note et d'une facture et les éléments portés sur ces documents - Énoncer les missions des organismes de contrôle

C33 : Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations	
Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation
C33.1 Présenter des produits sur un stand, dans une vitrine, sur un linéaire	- Présentation harmonieuse, attractive, conforme à l'image de la marque, au thème
C33.2 Exploiter les éléments de valorisation d'un support publicitaire pour promouvoir un produit, une prestation	- Présentation argumentée de la valorisation du support publicitaire
C33.3 S'inscrire dans une action d'animation pour la promotion d'un produit, d'une prestation	- Respect des consignes pour répondre à l'objectif fixé

S3.3 Savoirs associés liés à la mise en valeur et à la promotion des produits et des prestations	
S3.3.1 COMMUNICATION Liée à la mise en valeur et à la promotion des produits et des prestations	Limites de connaissances
S3.3.1.1 Image de l'espace vente Les techniques de réalisation des vitrines - Les techniques de merchandising - La publicité et l'information sur le lieu de vente	- Présenter les différents types d'étalage - Énoncer les règles de merchandising - Différencier les différentes techniques de présentation des produits - Énumérer les différents types de publicité et d'information sur les lieux de vente et hors lieux de vente - Énoncer la réglementation relative à la publicité et à la vente des produits et des prestations
S3.3.1.2 La communication média et hors média	- Repérer les caractéristiques de diffusion des différents médias y compris internet et leur intérêt - Identifier l'impact d'un message publicitaire

C34 : Organiser un planning de rendez-vous	
Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation
C34.1 Identifier la demande de la clientèle	- Identification correcte des attentes et des besoins de la clientèle
C34.2 Renseigner un planning de rendez-vous	- Prise en compte des contraintes - Proposition et reformulation du rendez-vous
C34.3 Optimiser un planning de rendez-vous	- Tenue correcte du planning des rendez-vous - Utilisation optimisée des espaces professionnels

S3.4 Savoirs associés liés à l'organisation d'un planning de rendez-vous	
S3.4.1 COMMUNICATION Liée à l'organisation d'un planning de rendez-vous	Limites de connaissances
S3.4.1.1 Les outils de prise de rendez-vous	- Lister les différents supports d'un planning de rendez-vous
S3.4.1.2 Les informations d'un rendez-vous	- Lister les informations nécessaires sur le planning de rendez-vous
S3.4.1.3 La planification des activités	- Indiquer le temps alloué aux prestations - Indiquer les contraintes des espaces professionnels

C35 : Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être	
Compétences détaillées	Indicateurs d'évaluation
C35.1 S'intégrer dans une équipe	- Identification de sa fonction dans l'entreprise et dans l'équipe de travail
C35.2 Aménager et organiser des espaces de travail, d'accueil, de vente et de stockage	- Aménagements et organisation adaptés des espaces de travail
C35.3 Assurer la veille documentaire	- Recensement des sources documentaires scientifiques, professionnelles et réglementaires fiables et diversifiées
C35.4 Gérer les stocks	- Enregistrement correct des mouvements de stock - Préparation de la commande en vue du réassort - Approvisionnement efficient
C35.5 Participer à l'élaboration des prix de vente et étiqueter les produits	- Prix de vente en lien avec l'environnement de la structure - Articles rangés, étiquetés et enregistrés

S3.5 Savoirs associés liés à la participation à la vie d'un institut de beauté et de bien-être	
S3.5.1 CADRE ORGANISATIONNEL lié à la vie de l'institut de beauté et de bien-être	Limites de connaissances
S3.5.1.1 Organigramme	- Lire un organigramme - Se situer dans l'entreprise
S3.5.1.2 Aménagement des espaces d'un institut - Cabines - Lieu de vente - Accueil - Stockage	- Enumérer l'équipement général et spécifique pour l'aménagement des différents espaces - Indiquer le rôle des facteurs d'ambiance - Se conformer aux exigences réglementaires en matière de sécurité, de maintenance et entretien des locaux et des équipements
S3.5.1.3 Réglementation de la profession d'esthéticien(ne) : - Tout texte réglementaire en vigueur.	- Préciser les conditions requises pour exercer l'activité d'esthéticien(ne) - Préciser les champs d'intervention professionnelle des esthéticiens(nes) en les différenciant de ceux des professions médicales ou paramédicales
S3.5.1.4 Réglementation des produits cosmétiques le règlement (CE n°1223/2009) du parlement européen et du conseil du 30.11.2009 relatif aux produits cosmétiques, entrée en vigueur du 11.07.2013. Définition du produit cosmétique, du médicament	- Présenter la réglementation européenne - Identifier les obligations qui relèvent de la responsabilité de l'esthéticien(ne) dans son exercice professionnel - Mettre en relation l'objectif de santé publique et l'existence d'une réglementation sur les produits cosmétiques - Mettre en œuvre la démarche de cosmétovigilance - Comparer la définition du produit cosmétique et celle du médicament
S3.5.1.5 La tenue des stocks de produits L'inventaire	- Gérer les stocks de façon courante o tenue manuelle des stocks o suivi informatisé à l'aide d'un logiciel spécifique à la profession - Repérer les produits « leader » et les produits « dormants » en vue de l'optimisation des stocks - Distinguer la gestion des stocks des produits pour la vente de celle des stocks des produits destinés aux prestations - Préciser le rôle et le caractère obligatoire de l'inventaire
S3.5.1.6 Les commandes	- Indiquer les informations nécessaires du bon de commande - Suivre la commande - Identifier les différentes rubriques d'un bon de livraison et ses mentions obligatoires - Rapprocher un bon de commande, un bon de livraison et une facture - Enoncer les opérations à réaliser en cas de livraison non conforme

S3.5.1.7 Prix de vente et étiquetage des produits	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les éléments à prendre en compte pour fixer un prix de vente - Calculer un prix de vente - Enoncer le caractère obligatoire de l'étiquetage
<p>S3.5.1.8 Connaissance de l'entreprise dans le respect de la réglementation en vigueur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les formes juridiques et commerciales de l'entreprise - Démarches d'installation - Organismes de contrôle : centre des impôts, URSSAF, inspection du travail, ANSM, DDPP, ARS - Obligations du chef d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les différentes formes d'entreprise - Enumérer les caractéristiques de chacune - Citer les organismes d'immatriculation - Enumérer les différents organismes de contrôle - Préciser les obligations de l'entreprise par rapport à ces organismes - Indiquer les différents types d'assurances et leur rôle - Justifier le caractère obligatoire de la mise à disposition des documents mis à jour : registre du personnel, document unique, plan d'évacuation des locaux, déclaration unique d'embauche, attestation de visite d'embauche et de visites médicales, convention collective, attestation UV, répartition des congés, planning d'activités, règlement intérieur, affichage des prix, tout autre document en conformité avec la réglementation en vigueur

DÉCLINAISON DES COMPÉTENCES

PÔLES	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	
Pôle 1 Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds. Soins de beauté et de bien-être	C11	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
		C11.1 Réaliser des soins esthétiques du visage, cou, décolleté
		C11.2 Réaliser des soins esthétiques des mains et des pieds
		C11.3 Conduire une prestation UV
	C12	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage
	C12.1 Réaliser des maquillages du visage	
Pôle 2 Techniques esthétiques liées aux phanères	C21	Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères
		C21.1 Réaliser des épilations
		C21.2 Réaliser des colorations des cils et sourcils
		C21.3 Réaliser un soin esthétique des ongles
	C22	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles
	C22.1 Réaliser un maquillage des ongles avec un vernis classique	
	C22.2 Réaliser un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent	
Pôle 3 Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	C31	Accueillir et prendre en charge la clientèle
		C31.1 Adopter une attitude professionnelle
		C31.2 Créer les conditions d'accueil
		C31.3 Conduire un dialogue
		C31.4 Veiller au confort de la clientèle tout au long de la prestation
		C31.5 Commenter la prestation au cours des différentes phases
		C31.6 Renseigner et mettre à jour un fichier client
	C32	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
		C32.1 Identifier les attentes, les besoins et les motivations de la clientèle
		C32.2 Reformuler les besoins de la clientèle
		C32.3 Sélectionner des produits ou des services adaptés aux attentes
		C32.4 Argumenter la sélection
		C32.5 Répondre aux objections
		C32.6 Proposer une vente additionnelle de produits, de prestations
		C32.7 Conclure la vente
	C33	Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
		C33.1 Présenter des produits sur un stand, dans une vitrine, sur un linéaire
		C33.2 Exploiter les éléments de valorisation d'un support publicitaire pour promouvoir un produit, une prestation
		C33.3 S'inscrire dans une action d'animation pour la promotion d'un produit, d'une prestation
	C34	Organiser un planning de rendez-vous
	C34.1 Identifier la demande de la clientèle	
	C34.2 Renseigner un planning de rendez-vous	
	C34.3 Optimiser un planning de rendez-vous	
C35	Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être	
	C35.1 S'intégrer dans une équipe	
	C35.2 Aménager et organiser des espaces de travail, d'accueil, de vente et de stockage	
	C35.3 Assurer la veille documentaire	
	C35.4 Gérer les stocks	
	C35.5 Participer à l'élaboration des prix de vente et étiqueter les produits	

ANNEXE II a
Unités constitutives du diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle « Esthétique Cosmétique Parfumerie »

INTITULÉ DES UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

UNITÉS	INTITULÉS
UP 1	TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DES MAINS ET DES PIEDS
UP 2	TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES
UP 3	CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE : Relation avec la clientèle et vie de l'institut
UG 1	Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique
UG 2	Mathématiques – sciences physiques et chimiques
UG 3	Éducation physique et sportive
UG 4	Langue vivante
UF	UNITÉ FACULTATIVE Arts appliqués et cultures artistiques

**UNITÉS PROFESSIONNELLES
UP 1 – UP2 – UP3**

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, les pôles, les activités et les compétences professionnelles concernées. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) ;
- d'établir la liaison entre les unités correspondant aux épreuves et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

**Tableau Croisé
Unités Constitutives/Compétences
Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie »
Certificat d'aptitude professionnelle**

PÔLES	COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES		Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	Techniques esthétiques liées aux phanères	Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut
			UP1	UP2	UP3
Pôle 1 Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds Soins de beauté et de bien-être	C11	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques	X		
	C12	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage	X		
Pôle 2 Techniques esthétiques liées aux phanères	C21	Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères		X	
	C22	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles		X	
Pôle 3 Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	C31	Accueillir et prendre en charge la clientèle			X
	C32	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques			X
	C33	Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations			X
	C34	Organiser un planning de rendez-vous			X
	C35	Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être			X

**UNITÉ UG 1 – Français et
histoire-géographie – enseignement moral et civique**

Arrêté du 08 janvier 2010 modifié fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 08 janvier 2010 modifié fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle.

Arrêté du 08 janvier 2010 modifié fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle qui renvoie à l'arrêté du 12 juin 2015 fixant le programme d'enseignement moral et civique pour les classes de seconde générale et technologique de première et de terminale des séries générales **dont l'annexe comporte le programme pour le certificat d'aptitude professionnelle applicable à compter de la rentrée scolaire 2015 (annexe publiée uniquement au BOEN spécial N° 6 du 25/06/2015).**

UNITÉ UG 2 – Mathématiques-sciences physiques et chimiques

Arrêté du 08 janvier 2010 fixant Le programme d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle **(annexe publiée uniquement au BOEN spécial N° 8 du 25/02/2015).**

UNITÉ UG 3 – Éducation physique et sportive

Arrêté du 10 février 2009 modifié fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

UNITÉ UG 4 – Langue vivante

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle professionnel et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel **(annexe publiée uniquement au BOEN spécial N° 2 du 19/02/2009).**

UNITÉ FACULTATIVE – Arts appliqués et cultures artistiques

Arrêté du 08 janvier 2010 modifié fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle.

ANNEXE II b
Règlement d'examen
Certificat d'aptitude professionnelle « Esthétique Cosmétique Parfumerie »

RÈGLEMENT D'EXAMEN
Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie »
de certificat d'aptitude professionnelle

Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES					
EP1 – Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds	UP1	6 ⁽¹⁾	CCF ⁽³⁾	Ponctuel Pratique et écrite	3 H 45 ⁽²⁾
EP2 – Techniques esthétiques liées aux phanères	UP2	4	CCF	Ponctuel Pratique et écrite	2 H 30
EP3 – Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	UP3	4	CCF	Ponctuel orale	40 mn
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL					
EG1 – Français et histoire-géographie – enseignement moral et civique	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 – Mathématiques – sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2 h
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 – Langue vivante	UG4	1	CCF	Ponctuel oral	20 mn
Epreuve Facultative - Arts appliqués et cultures artistiques ⁽⁴⁾	UF	1	CCF	Ponctuel Ecrit et pratique	1H30

(1) – dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)

(2) – dont 1 heure Prévention Santé Environnement (PSE)

(3) – CCF : Contrôle en cours de formation

(4) – seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

ANNEXE II c
Définition des épreuves
Certificat d'aptitude professionnelle « Esthétique Cosmétique Parfumerie »

EP1 : TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DES MAINS ET DES PIEDS

Epreuve pratique et écrite - Coefficient : 6 - Durée : 3h45
Dont coefficient 1 et 1h pour l'évaluation de la PSE

• **Objectif de l'épreuve**

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre de techniques esthétiques de soins du visage, des mains et des pieds.

• **Compétences évaluées**

L'épreuve doit évaluer les compétences professionnelles du pôle 1 et les savoirs associés qui leurs sont rattachés.

PÔLE 1 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DES MAINS ET DES PIEDS Soins de beauté et de bien-être	C11	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques
	C12	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage

• **Critères d'évaluation**

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des techniques esthétiques de soins du visage, des mains et des pieds
- la maîtrise des techniques de maquillage du visage
- l'aptitude à organiser son poste de travail
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés au pôle 1 dont obligatoirement les savoirs associés S1.1.3 liés à la conduite d'une prestation UV
- l'aptitude à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et à adopter une démarche éco-citoyenne

• **Modalités d'évaluation**

A - Ponctuelle : pratique et écrite - durée 2h45 dont 45 minutes pour la partie écrite

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- mettre en œuvre des techniques esthétiques
- mobiliser les savoirs associés

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente et la fiche diagnostic esthétique présentant les caractéristiques visuelles et palpatoires de sa peau.

L'épreuve se déroule en deux parties :

1^{ère} partie écrite : 45 minutes – 30 points

Le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et détermine le type de peau de la cliente. Il répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés.

2^{ème} partie pratique : 2h – 70 points

Le candidat met en œuvre sur son modèle les techniques esthétiques correspondant aux attentes de la cliente de la situation professionnelle :

- les techniques de soins esthétiques du visage au regard du diagnostic posé : 45 points
- les techniques de soins des mains ou des pieds : 10 points
- les techniques de maquillage : 15 points

Les caractéristiques du modèle :

- Modèle majeur féminin :
 - Visage maquillé : fond de teint, fards à paupières, cosmétiques à cils, rouge à lèvres foncé
 - Sourcils épilés
 - Ongles des mains et des pieds non maquillés
 - Sans faux-cils ou extension de cils, sans maquillage permanent
 - Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques

Le non-respect de ces caractéristiques entraînera des pénalités. Si le candidat se présente avec un modèle mineur, il ne peut réaliser l'épreuve et la note 0 est attribuée à l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'esthétique cosmétique et d'un professionnel. En cas d'indisponibilité d'un professionnel, la commission peut être composée de deux enseignants d'esthétique cosmétique.

B – Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation est organisé en établissement au cours du dernier semestre de la deuxième année par les professeurs responsables des enseignements professionnels.

La situation d'évaluation se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Les caractéristiques de l'élève-modèle doivent être conformes aux consignes de l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'esthétique cosmétique et d'un professionnel dans la mesure du possible.

L'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel et validé par l'IEEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées.

Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle. Cette situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

Partie d'épreuve professionnelle :**Prévention Santé Environnement****coefficient 1**

L'épreuve de Prévention santé environnement est définie par l'arrêté 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général modifié par l'arrêté du 8 janvier 2010, par l'arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de Mathématiques et sciences physiques et chimiques et Prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle.

L'arrêté du 23 juin 2009 modifié fixe le programme d'enseignement de prévention santé environnement pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle.

EP2 : TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES
--

Epreuve pratique et écrite - Coefficient : 4 - Durée : 2h30

- **Objectif de l'épreuve**

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre de techniques esthétiques liées aux phanères.

- **Contenu de l'épreuve**

L'épreuve doit évaluer les compétences professionnelles du pôle 2 et les savoirs associés qui leurs sont rattachés.

PÔLE 2 TECHNIQUES ESTHÉTIQUES LIÉES AUX PHANÈRES	C21	Mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères
	C22	Mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage des ongles

- **Critères d'évaluation**

L'épreuve permet d'évaluer :

- la maîtrise des techniques esthétiques liées aux phanères
- l'aptitude à organiser son poste de travail
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés au pôle 2
- l'aptitude à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et à adopter une démarche éco-citoyenne

- **Modalités d'évaluation**

A - Ponctuelle : pratique et écrite - durée 2h30 dont 30 minutes pour la partie écrite

A partir d'une situation professionnelle donnée, il est demandé aux candidats de :

- mettre en œuvre des techniques esthétiques
- mobiliser les savoirs associés

La situation professionnelle comporte les attentes de la cliente.

L'épreuve se déroule en deux parties :

1^{ère} partie écrite : 30 minutes – 20 points

Le candidat prend connaissance de la situation professionnelle et répond au questionnement en mobilisant les savoirs associés.

2^{ème} partie pratique : 2h – 60 points

Le candidat met en œuvre sur son modèle :

- des techniques d'épilation des sourcils : 10 points
- des techniques d'épilation de deux zones sur le corps (aisselles, demi-jambes, cuisses, avant-bras, maillot) : 30 points
- des techniques sur les ongles : 20 points
 - **soit** un soin esthétique des ongles des mains ou des pieds et un maquillage des ongles avec un vernis classique laqué ou french
 - **soit** un maquillage des ongles avec un vernis semi-permanent

Les caractéristiques du modèle

- modèle majeur féminin :
 - Visage non maquillé
 - Sourcils non épilés, sans maquillage permanent
 - Jambes complètes, avant-bras, aisselles, maillot non épilés (longueur minimum 2 mm)
 - Ongles des mains et des pieds maquillés avec du vernis classique foncé non manucurés (pas de vernis semi-permanent), non rongés
 - Sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines)
 - Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques

Le non-respect de ces caractéristiques entrainera des pénalités. Si le candidat se présente avec un modèle mineur, il ne peut réaliser l'épreuve et la note 0 est attribuée à l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'esthétique cosmétique et d'un professionnel. En cas d'indisponibilité d'un professionnel, la commission peut être composée de deux enseignants d'esthétique cosmétique.

B – Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation est organisé en établissement au cours du dernier semestre de la deuxième année par les professeurs responsables des enseignements professionnels.

La situation d'évaluation se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Les caractéristiques de l'élève-modèle doivent être conformes aux consignes de l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un enseignant d'esthétique cosmétique et d'un professionnel dans la mesure du possible.

L'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel et validé par l'IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées.

Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle. Cette situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

EP3 : CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE :
Relation avec la clientèle et vie de l'institut

Epreuve orale - Coefficient : 4 - Durée : 40 minutes

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre des activités du pôle 3.

Contenu de l'épreuve

L'épreuve permet d'évaluer les compétences professionnelles du pôle 3 et les savoirs associés qui lui sont rattachés.

<p align="center">PÔLE 3 CONDUITE D'UN INSTITUT DE BEAUTÉ ET DE BIEN-ÊTRE : Relation avec la clientèle et vie de l'institut</p>	C31	Accueillir et prendre en charge la clientèle
	C32	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
	C33	Mettre en valeur et promouvoir des produits et des prestations
	C34	Organiser un planning de rendez-vous
	C35	Participer à la vie d'un institut de beauté et de bien-être

• **Critères d'évaluation**

L'épreuve permet d'évaluer :

- l'aptitude à accueillir, prendre en charge la clientèle, conseiller et vendre, mettre en valeur et promouvoir des produits cosmétiques et des prestations esthétiques
- l'aptitude à organiser un planning de rendez-vous et à participer à la vie d'un institut
- l'aptitude à mobiliser des savoirs associés du pôle 3

• **Modalité d'évaluation**

L'évaluation des acquis du candidat s'effectue en deux temps :

- Première situation : les compétences C31, C32 et C34 sont évaluées dans le cadre d'une simulation de vente.
- Seconde situation : les compétences C33 et C35 sont évaluées à partir de la présentation d'un dossier rédigé et présenté par le candidat. Cette présentation est suivie d'un entretien. Le dossier est envoyé à la date fixée par le Recteur.

A - Ponctuelle : orale - durée 40 minutes

L'épreuve se déroule en deux étapes :

- Situation 1 – 40 points : une simulation d'une vente d'un produit cosmétique ou d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé, au cours de laquelle une prise de rendez-vous sera effectuée.
 Temps de préparation : 5 minutes
 Temps du sketch : 10 minutes

Le jury met le candidat en situation de vente en lui précisant la nature des produits ou des prestations. Au cours du sketch une seule objection sera formulée et une vente additionnelle sera proposée par le candidat.

- Situation 2 – 40 points : la présentation du dossier élaboré par le candidat suivi d'un entretien avec le jury.
Temps de présentation du dossier : 10 minutes maximum
Temps de l'entretien : 15 minutes maximum

Le candidat :

- élabore un dossier correspondant aux activités professionnelles réalisées en entreprise (activités professionnelles ou PFMP), liées aux compétences C33 et C35 du pôle 3.

Le dossier est constitué :

- d'une partie de deux pages maximum : présentation d'une ou des entreprises support des PFMP ou de l'expérience professionnelle du candidat (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, aménagement des locaux, organigramme, présentation des prestations esthétiques),
- d'une partie de trois pages maximum : mise en valeur des produits cosmétiques et/ou des prestations esthétiques : description de techniques de merchandising utilisées dans l'entreprise (vitrine, présentoirs, PLV, aménagement de l'espace vente)
- l'attestation des PFMP ou d'activités professionnelles

Le questionnement du jury s'appuie sur :

- le contenu du dossier lu en amont des épreuves orales
- la présentation du candidat

Le candidat remet son dossier complet (document authentique) à la date fixée par le recteur d'académie.

Le candidat présent à l'épreuve qui n'a pas remis son dossier complet à la date fixée par le Recteur n'est pas interrogé, est reçu par le chef de centre et se voit attribuer la note de 0 à l'épreuve.

La commission d'évaluation est composée d'un professionnel (dans la mesure du possible ou un enseignant d'esthétique cosmétique) et d'enseignants (esthétique cosmétique ou vente).

B – Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée en établissement, au cours du dernier semestre de la deuxième année formation, par les professeurs responsables des enseignements professionnels. La commission d'évaluation est composée d'un professionnel (dans la mesure du possible ou d'un enseignant esthétique cosmétique) et d'enseignants vente ou esthétique cosmétique.

L'évaluation s'appuie sur des critères mentionnés sur un document élaboré à partir du référentiel et validé par l'IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées.

Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle. Cette situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

Le candidat remet son dossier complet (document authentique) à la date fixée par les enseignants et validée par le chef d'établissement.

Le candidat présent à l'épreuve qui n'a pas remis son dossier complet à la date fixée n'est pas interrogé, est reçu par le Directeur délégué aux formations (DDF) et/ou l'enseignant et se voit attribuer la note de 0 à l'épreuve.

Épreuve EG 1 - Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique	UG 1
	coefficient 3

L'épreuve de Français, histoire - géographie et enseignement moral et civique est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général (annexe publiée au BOEN du 17 juillet 2003) modifié par l'arrêté du 6 décembre 2016 (version initiale de Légifrance).

Épreuve EG 2 - Mathématiques – Sciences physiques et chimiques	UG 2
	coefficient 2

L'épreuve de Mathématiques - sciences physiques et chimiques est définie par l'arrêté 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général (annexe publiée au BOEN du 17 juillet 2003) modifié par l'arrêté du 8 janvier 2010, par l'arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de Mathématiques et sciences physiques et chimiques et Prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle.

Épreuve EG 3 - Éducation physique et sportive	UG 3
	coefficient 1

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 11 juillet 2016 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Épreuve EG 4 – Langue vivante	UG 4
	coefficient 1

L'épreuve de Langue vivante est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général (annexe publiée au BOEN du 17 juillet 2003).

Épreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques	UF
	coefficient 1

L'épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques est définie par l'arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général (annexe publiée au BOEN du 17 juillet 2003).

ANNEXE III
Période de Formation en Milieu Professionnel
Certificat d'aptitude professionnelle « Esthétique Cosmétique Parfumerie »

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel d'activités professionnelles accueillant des professionnel(le)s qualifié(e)s. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du Certificat d'Aptitude Professionnelle Esthétique Cosmétique Parfumerie. Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil.

1 - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue, est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel
- développe de nouvelles compétences

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités liées aux relations avec la clientèle
- s'insérer dans une équipe professionnelle
- être sensibilisé à la culture d'entreprise

- s'adapter à différentes situations professionnelles et aux diverses demandes de la clientèle
- s'approprier l'accueil, la prise en charge de la clientèle, la vente-conseils
- acquérir rapidité et dextérité gestuelle lors de la mise en œuvre de techniques esthétiques des pôles 1 et 2
- mobiliser les savoirs associés dans l'exercice de ses activités

2 – ORGANISATION DANS LES DIFFERENTES VOIES

2.1 Voie scolaire

► *Répartition des périodes et structures d'accueil :*

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 12 semaines.

Les 12 semaines de PFMP sont réparties sur les deux années de formation

- 6 semaines sur une ou deux périodes en première année de formation
- 6 semaines sur une ou deux périodes en deuxième année de formation

La durée d'une période ne peut être inférieure à 3 semaines.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences sur les activités relatives :

- aux techniques esthétiques
 - à la vente conseil
- } des pôles 1, 2, 3

Le dossier de l'épreuve EP3 prendra appui sur une ou plusieurs PFMP.

Les secteurs d'activités sont définis dans le Référentiel d'Activités Professionnelles.

► *Accompagnement pédagogique :*

La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation. Le professeur négociera avec le tuteur les tâches qui seront confiées à l'élève durant son immersion et qui devront correspondre aux compétences à développer en entreprise.

Chaque période fait l'objet d'un bilan individuel établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève. Ce bilan indique l'inventaire, l'évaluation des tâches et activités confiées ainsi que les performances réalisées pour chacune des compétences prévues.

► *Cadre juridique :*

L'organisation de la période de formation doit faire l'objet obligatoirement d'une convention entre le chef de l'entreprise accueillant les élèves et le chef de l'établissement scolaire, conformément à la convention type relative à la formation en milieu professionnel des élèves de lycée professionnel définie en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29-3-2016 (BOEN du 31-3-2016). L'annexe pédagogique précise les tâches qui seront confiées à l'élève. Le cadre réglementaire des stages et périodes de formation en milieu professionnel est fixé dans le code de l'éducation chapitre IV, art. D. 124-1 à D. 124-9

Pendant les périodes de formation en milieu professionnel, l'élève a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant référent. Une attestation de PFMP est délivrée par l'organisme d'accueil à tout élève. Cette attestation mentionne la durée effective totale de la période.

2.2 Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence dans la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des modalités de la certification.

La formation de l'apprenti en milieu professionnel fait l'objet d'un suivi par l'équipe pédagogique sous forme de visites.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R.6223-10 du code du travail sera mis en application. Il permet à l'apprenti de compléter sa formation pratique dans d'autres entreprises, -au maximum deux-, que celle qui l'emploie.

2.3 Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel est de douze semaines. Toutefois, cette durée peut être réduite à six semaines en cas de positionnement.

L'attestation ou le contrat ou le(s) justificatif(s) d'expérience professionnelle sont à fournir au service des examens à la date fixée par le recteur.

Les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le secteur d'activités du diplôme.

► *Candidat en situation de perfectionnement :*

Le certificat de période de formation en entreprise est remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans les activités relevant des secteurs d'activités énumérés dans le référentiel d'activités professionnelles en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au moins au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

3 - CANDIDAT EN FORMATION A DISTANCE

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, formation continue), de l'un des cas précédents.

4 - CANDIDAT POSITIONNE

Pour le candidat ayant bénéficié d'une décision de positionnement en application de l'article D337-146 du Code de l'éducation, la durée de la formation en milieu professionnel ne peut être inférieure à :

- 8 semaines pour les candidats de la voie scolaire ;
- 6 semaines pour les candidats de la formation professionnelle continue.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de :

- découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi ;

5 - CANDIDAT LIBRE

Selon l'article D.337-7 du code de l'éducation, les candidats majeurs au 31 décembre de l'année de l'examen au CAP peuvent se présenter sans avoir suivi de formation. Aucune attestation d'expérience professionnelle ou de périodes de formation en milieu professionnel, ne peut être exigée.

Pour l'épreuve EP3, le candidat prépare son dossier à partir de la lecture de la définition de l'épreuve. Toute familiarisation avec le milieu professionnel ne peut qu'aider le candidat ; cependant, cette démarche relève de son initiative et de sa responsabilité.

ANNEXE IV
Tableau de correspondance
Certificat d'aptitude professionnelle « Esthétique Cosmétique Parfumerie »

Tableau de correspondance
entre épreuves et unités de l'ancien et du nouveau référentiel
Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie »
de certificat d'aptitude professionnelle

Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » Défini par l'Arrêté du 22 avril 2008 (dernière session d'examen 2019)		Certificat d'aptitude professionnelle Spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » Défini par le présent arrêté (Première session d'examen 2020)	
Domaine professionnel			
EP1 – Techniques esthétiques	UP1	EP1 – Techniques esthétiques du visage, des mains et des pieds EP2 – Techniques esthétiques liées aux phanères	UP1 UP2
EP2 – Vente de produits et de prestations de services	UP2	EP3 – Conduite d'un institut de beauté et de bien-être : Relation avec la clientèle et vie de l'institut	UP3
EP3 – Sciences et arts appliqués à la profession	UP3		
Domaine général			
EG1 - Français et Histoire-Géographie	UG1	EG1 - Français et Histoire-Géographie - Enseignement moral et civique	UG1
EG2 - Mathématiques – Sciences	UG2	EG2 - Mathématiques – Sciences physiques et chimiques	UG2
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	EG3 - Éducation physique et sportive	UG3
		EG4 – Langue vivante	UG4
EF Épreuve facultative de langue vivante étrangère	UF		
		EF - Épreuve facultative d'arts appliqués et cultures artistiques	UF